

Rappel des consignes de tri



Votre geste de tri est important
Nous vous rappelons les pratiques à appliquer
pour les emballages et les papiers que vous déposez dans votre bac jaune

Depuis le 1^{er} janvier 2023,
tous les emballages se trient dans le bac jaune : **OUI MAIS...**

Attention :
que les
emballages,
pas les objets !

Bouteilles et flacons
en plastique



Pots et barquettes
en plastique ou polystyrène



Sachets et films



Les objets
(jouets, boîtes de conservation,
chaussures, bassines / seaux...)
ne se trient pas,
même s'ils sont en plastique

Boîtes de gâteaux,
suremballages des yaourts,
boîtes à pizza, briques alimentaires,
rouleaux d'essuie tout / papier toilette...



Boîtes de conserve, canettes, barquettes
métalliques, aérosols, capsules de café métalliques...



Attention :
déposez vos emballages
en vrac dans le bac

Ne les regroupez pas dans un sac
ou dans une boîte



Séparez
les différentes matières
avant de les jeter
dans le bac jaune



Avec l'application ILLIWAP
recevez les actualités du SMIRTOM du Vexin directement sur votre smartphone

Un doute, une question ? 01 34 66 18 40

